LA NOUVELLE BARÉGEOISE

Bulletin d'informations de Barèges - Janvier 2018

LE MOT DU MAIRE

Barégeoises, Barégeois,

En ce début d'année, le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches, une bonne et heureuse année 2018.

Ce premier bulletin municipal fait état à mi-mandat, des différentes actions marquantes engagées par la commune, ainsi qu'une présentation des structures extra-municipales dont la commune est partie prenante. Le principal changement concerne, en application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la création de la Communauté de Communes Pyrénées – Vallées des Gaves (CCPVG), en janvier 2017, et les compétences obligatoires qui lui incombent à présent. Déjà initiés au niveau des régions, ces regroupements à grande échelle ne sont pas sans impact dans la gestion administrative des communes. Dans l'avenir, les compétences qui leur seront dévolues, seront de plus en plus importantes, au détriment de celles des communes dont le devenir administratif risque d'être menacé.

En ce début de mandat, la priorité a été de gérer l'après crue : la reconstruction des ouvrages de protection du village sur les rives du Bastan et les aménagements qui en ont découlé afin de retrouver toutes les fonctionnalités, donnant une nouvelle physionomie à notre village. Dans la continuité, le conseil municipal s'est engagé dans l'embellissement du cœur du bourg afin de le rendre attractif aux touristes et à la population. Nous n'oublions pas pour autant les différents quartiers, notamment le bas du village, qui sera aménagé dès ce printemps pour favoriser le cheminement piéton et la sécurité.

Notre axe prioritaire reste la réalisation du projet d'ascenseur afin de développer l'attractivité du village en toutes saisons. Certes, nous avons été optimistes sur les délais de réalisation, sachez, néanmoins, que nous mettons tout en œuvre pour faire aboutir ce projet, qui, comme vous le savez, sera financièrement lourd à porter. En élus responsables, ce financement sera mûrement réfléchi afin d'impacter le moins possible le budget communal, tout en sachant que nous nous devons d'assurer le quotidien et les investissements nécessaires au bien être de chacun.

Un dernier mot concerne le devenir de l'école Hubert Reeves. Les écoles en zones rurales et de montagne sont menacées de fermeture. Des regroupements dans des structures plus importantes sont envisagés. Je sais vous savoir à nos côtés, pour se mobiliser et la défendre ensemble.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal pour son travail et son implication, le personnel des différentes structures oeuvrant sur le village (Office de tourisme, Thermes, Régie intercommunale, etc.), les services de la CCPVG, ainsi que les membres du conseil municipal pour leur investissement dans la gestion de la commune. Sans oublier également tous les socioprofessionnels pour leur dynamisme nécessaire à l'attractivité du village, les commerces de proximité dont la présence est un atout majeur et vous, Barégeoises, Barégeois, qui contribuez à garder l'âme d'un village de montagne. Je finirai en ayant une pensée émue pour les villageois qui nous ont quittés dernièrement et en souhaitant la bienvenue aux nouveaux arrivants. En vous renouvelant tous mes voeux pour cette nouvelle année.

Pascal Arribet, Maire de Barèges

SOMMAIRE

BUDGET..... 2
INTERCOMMUNALITÉ..... 3
URBANISME..... 4
TRAVAUX..... 6
PROJETS..... 8
ANIMATIONS..... 10
PARTENAIRES..... 11
BREVES..... 12

BUDGET

Budget 2017

En 2017, le budget communal s'élève à 2 861 128 euros pour le fonctionnement et 2 550 866 euros pour l'investissement. La Commune a dû faire face, une nouvelle fois, à la diminution des dotations de l'Etat. Ce sont 71 603 euros qui ont été perçus en moins par rapport à 2016 et 108 647 euros par rapport à 2015. 2017 voit aussi s'achever les derniers travaux relatifs à la crue de 2013, l'occasion de revenir en quelques chiffres sur ce bilan financier.

Les investissements communaux réalisés cette année concernent :

- la deuxième tranche de travaux de réaménagement du centre-bourg (482 700 €) ;
- la rénovation de la piscine municipale avec le changement des pompes et du liner (21 172 €) ;
- la reconstruction des passerelles Ducos et Laribère ainsi que la réhabilitation et la sécurisation du chemin thermal menant à Barzun (97 192 €) ;
- la réalisation d'études dans le cadre de la liaison téléportée entre le village et le Lienz, ainsi que le missionnement d'un cabinet d'avocats et de financiers pour assister la Commune dans le montage juridique et financier du projet (101 661 €).

En parallèle, 982 300 euros de subventions ont été perçus. Il s'agit principalement des subventions de l'Etat et de la Région concernant la crue, ainsi que le Département et le Parc national pour les travaux de la rue Ramon. Pour chaque projet d'investissement, une recherche systématique de subventions est faite auprès des différents partenaires territoriaux.

En matière de fonctionnement, les recettes fiscales sont stables, 1 380 660 euros et aucune augmentation du taux d'imposition local n'a été appliqué. 55 000 euros ont été versés sous forme de subventions à des associations dont 28 048 euros à l'association Léo Lagrange qui assure la gestion du centre de loisirs et du périscolaire et 112 245 euros à des organismes publics (Commission syndicale de la Vallée du Barège, Pic du Midi, domaine skiable du Grand Tourmalet, Thermes de Barèges, etc.).

En 2017, 50 000 euros ont été consacrés à l'animation du village en périodes de vacances et 185 000 euros pour la mise à disposition des navettes hivernales.

Bilan financier des travaux liés à la crue

Après quatre ans, les travaux consécutifs à la crue dans le village, sont enfin achevés. Malgré une situation très contrainte, ces opérations ont toutes eu pour objectif de faciliter la circulation et le stationnement (60 places de stationnement supplémentaires par rapport à la situation d'avant crue), favoriser des déplacements piétonniers sécurisés (réhabilitation du chemin thermal jusqu'aux Thermes de Barzun) et préserver la qualité d'accueil du village (terrain de pétanque, aire de jeux).

Tous ces travaux n'auraient pas été possibles sans une aide financière conséquente des services de l'Etat, de la Région et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG). Ainsi, les travaux de réhabilitation des ouvrages d'art, des voiries et des réseaux s'élèvent à 5 730 581 € HT. Le reste à charge de la Commune est de 343 506 €, soit seulement 6% du coût total hors taxes des travaux. Quant aux travaux d'assainissement afin de relier Barèges à la station d'épuration de Luz, réalisés sous maitrise d'ouvrage déléguée du SIVOM du Pays Toy, ils représentent un coût total de 634 154 € HT. Le reste à charge de la Commune est de 49 066 €.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

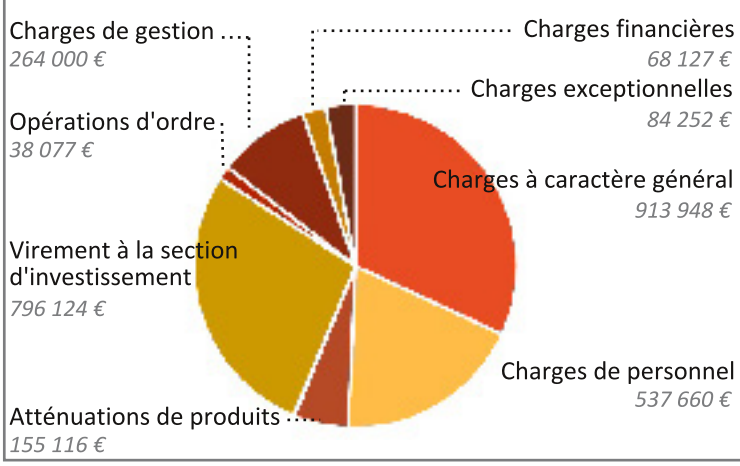

Charges de gestion : participation aux organismes extérieurs, subventions aux associations ;
Opérations d'ordre : amortissements ;
Virement à la section d'investissement : somme dégagée sur les fonds propres de la commune pour financer les investissements ;
Atténuations de produits : taxes et dotations ;
Charges financières : intérêts des emprunts ;
Charges exceptionnelles : subventions d'équilibre des budgets annexes ;
Charges à caractère général : entretien des voies et réseaux, des bâtiments, navettes hivernales.

INTERCOMMUNALITE

Communauté de communes Pyrénées - Vallées des Gaves

La nouvelle communauté de communes « Pyrénées - vallées des gaves » a été créée le 1er janvier 2017. Composée de 46 communes, elle compte 16 281 habitants. Issue de la dernière réforme territoriale, elle regroupe les communautés de communes de la vallée de Saint-Savin, de la vallée d'Argelès-Gazost, du val d'Azun, du Pays Toy et la commune nouvelle de Gavarnie-Gèdre. Elle inclut également les anciens SIVOM du Pays Toy et SIRTOM de la valléee d'Argelès-Gazost.

Le conseil communautaire compte 64 délégués issus de chacun des conseils municipaux des communes la constituant. Son Président, Monsieur Noël Peirera, Maire de Pierrefitte-Nestalas, est entouré de 14 vice-présidents, ayant chacun en charge l'animation d'une commission thématique.

La loi NOTRe impose des compétences obligatoires à exercer au niveau communautaire :

- la promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme (encadré ci-contre).

La construction du refuge d'Aygues-Cluses (Cf. article page 9) est désormais portée par la Communauté de Communes Pyrénées - Vallées des Gaves, ainsi que la reconstruction et le fonctionnement de l'abattoir, anciennement portés par le SIVOM du Pays Toy.

Une nouvelle compétence lui est dévolue : la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). La Communauté de communes en a délégué la gestion au Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves. Enfin il faut rappeler que l'accueil de loisirs (vacances scolaires, mercredis et week-ends en hiver) avait été transféré à l'ancienne communauté de communes du Pays Toy en 2016 et que de fait, cette compétence reste communautaire.

Les compétences eau et assainissement deviendront des compétences communautaires à compter du 1er janvier 2020.

Pour assurer le financement de ces compétences, la communauté de communes a opté pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU). A ce titre, elle se substitue aux communes et perçoit, sur l'ensemble de son périmètre, le produit de cette fiscalité : CFE (Contribution foncière des entreprises), CVAE (Contribution à la valeur ajoutée des entreprises), IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau), TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales).

La communauté de communes reverse ensuite à chaque commune le produit de cette fiscalité en déduisant préalablement le coût des charges des compétences transférées. Cela permet d'assurer la neutralité budgétaire liée aux transferts de compétences.

A compter du 1er janvier 2018, l'agence touristique des Vallées de Gavarnie collectera, pour le compte de la communauté de communes, la taxe de séjour. Cette recette, qui est destinée à favoriser la fréquentation touristique de la collectivité et à participer aux dépenses relatives à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques, a fait l'objet d'une harmonisation de son taux sur l'ensemble du territoire (délibération communautaire du 26/06/2017).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :
https://ccpvg.fr/

Agence touristique des Vallées de Gavarnie

Cinq offices de tourisme ont décidé de fusionner pour donner naissance à l'Agence Touristique des Vallées de Gavarnie, afin d'assurer la promotion du territoire. Elle se substitue aux offices d'Arrens, Argelès-Gazost, Pierrefitte, Gavarnie et Barèges. Cauterets et Luz Saint-Sauveur ont souhaité bénéficier d'une dérogation leur permettant de conserver leur office de tourisme communal. Ils restent des partenaires privilégiés.
Bien plus qu'un office de tourisme, cette agence touristique, est à présent orientée vers la création de services et le développement commercial en adéquation avec les attentes et les comportements des clientèles touristiques. L'appellation choisie "Vallées de Gavarnie" s'appuie sur la notoriété nationale et internationale de ce site emblématique. Elle n'en préserve pas moins les différentes identités qui structurent le territoire. L'équipe endosse un rôle d'ambassadeur avec des missions attribuées diverses : dynamisation et développement du territoire, communication, relations avec les clients, etc.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de l'agence : www.valleesdegavarnie.com

URBANISME

Révision dite "simplifiée" du Plan Local d'Urbanisme

En janvier 2016, la Commune de Barèges a prescrit une révision de son plan local d'urbanisme (PLU), afin de procéder au déclassement des boisements situés dans la zone naturelle aménagée en vue de la pratique du ski ou pour les remontées mécaniques (zone Ns). A l'issue de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal a approuvé le projet.

L'enquête publique s'est déroulée du 22 mai au 21 juin 2017, à la suite de quoi, le commissaire enquêteur a remis son rapport. Il a rendu un avis favorable assorti d'une réserve et propose ainsi de procéder au déclassement des espaces boisés uniquement à l'intérieur du périmètre des aménagements ski programmés dans l'UTN du Grand Tourmalet, et non pas sur l'ensemble de la zone Ns.

Le Conseil municipal, par délibération du 10 novembre 2017, a approuvé le projet, sans modification. Il est important d'insister sur le fait qu'aucun défrichement de grande échelle n'est envisagé. Les élus de la Commune ainsi que ceux du SIVU du Tourmalet ont conscience de la richesse et des avantages que la forêt du Lienz et de l'Ayré procure en termes paysager, de protection, de loisirs et de l'importance de son maintien. Pour la commune, le déclassement des espaces boisés au sein de la zone Ns facilitera le montage des dossiers préalables à la réalisation des opérations de restructuration du domaine skiable et l'évolution du parc de remontées mécaniques, en concordance avec l'unité touristique nouvelle (UTN), validée par un arrêté préfectoral datant de 2015.

En effet, le programme d'investissement « Tourmalet 360° » et l'UTN font apparaitre les grands principes d'aménagement. Toutefois, les projets à ce stade, ne peuvent pas être implantés au mètre près et le périmètre peut évoluer de quelques ares. C'est seulement lors du dépôt du permis de construire que le projet est implanté avec précision et qu'il est porté à connaissance du public. En cas de débordement, même minime sur un espace boisé classé (EBC), la Commune doit alors engager une procédure de révision de son PLU, démarche très lourde administrativement.

De plus, comme cela a été précisé dans le rapport soumis à enquête publique, il existe d'autres mesures de protection qui s'appliquent aux boisements forestiers. Ces dernières relèvent directement de la compétence des services de l'Etat et non pas de la Commune.

L'intégralité du rapport du Commissaire enquêteur est consultable en mairie, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, ou depuis le site internet de la Mairie de Barèges, dans l'onglet « Vie municipale », rubrique « Projets en cours ».

Instruction des demandes d'urbanisme

Dans le cadre de la Loi ALUR de mars 2014, la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'urbanisme ne s'applique plus pour les communes membres d'une intercommunalité de plus de 10 000 habitants. Depuis le 1er janvier 2017, c'est donc la nouvelle communauté de communes Pyrénées - Vallées des Gaves qui a décidé de créer un service commun d'instruction pour les communes disposant d'un document d'urbanisme et concernées par l'arrêt de la mise à dispostion des services de l'Etat. Le service est directement financé par chaque commune en fonction du service qui lui est rendu.

Le dépôt des dossiers continue de se faire à la Mairie, chargée de la pré-instruction (renseignements et constitution des dossiers). C'est également la Mairie qui se chargera de transmettre les dossiers à la communauté de communes. La délivrance des autorisations ou refus reste à la charge du Maire, à l'issue de l'instruction.

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme

La commune de Barèges a prescrit la révision de son plan local d'urbanisme (PLU) afin de prendre en compte les dernières évolutions réglementaires. Les lois Grenelle 1 et 2, et plus récemment les lois ALUR, LAAF et Macron de 2014 et 2015 sont venues redéfinir le contexte réglementaire. Les PLU doivent à présent appréhender la question des continuités écologiques, de la lutte contre le réchauffement climatique et intégrer des objectifs quantifiés de consommation de l'espace.

Le PLU en vigueur sur la Commune a été approuvé en juin 2010. Plusieurs communes du Pays Toy étant concernées par l'élaboration ou la révision de leur PLU, un groupement de commande s'est constitué en vue de retenir le bureau d'études qui travaillera sur ces dossiers. Le choix a été fait par les élus de travailler avec un bureau d'études commun, et en collaboration avec les services de l'Etat et différents organismes techniques tels que le Parc National des Pyrénées et le CAUE (Conseil en architecture, urbanisme et environnement), afin d'avoir une vision d'ensemble et cohérente du territoire, ne se réduisant pas aux simples limites communales.

La réunion de lancement s'est déroulée fin avril 2017. Divisée en quatre étapes, la procédure en est pour l'instant au diagnostic. Une visite sur site en juillet a été réalisée et différents ateliers thématiques ont réuni élus et acteurs du territoire autour de questions portant sur l'environnement, le tourisme, les activités économiques, l'agriculture, l'habitat et l'architecture.

Vous trouverez sur le site internet de la commune, les informations sur l'avancement du projet et différents liens pour télécharger les documents mis à disposition.
http://www.mairie-bareges.fr
Onglet « vie municipale », rubrique « projets en cours »

La population et plus largement les différents acteurs du territoire sont invités à participer à l'élaboration de ces PLU. L'un des outils choisi par les élus est un cahier de concertation, mis à disposition dans chaque mairie, tout au long de la procédure. Il est consultable par tous, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Attention, ce cahier ne se substitue pas à la mise en enquête publique et aux remarques et réclamations qui pourront être déposées en fin d'élaboration du PLU. Pour apporter plus de clarté et d'informations vis-à-vis de ce projet, la Commune organisera des réunions publiques, qui feront l'objet d'une communication spécifique.

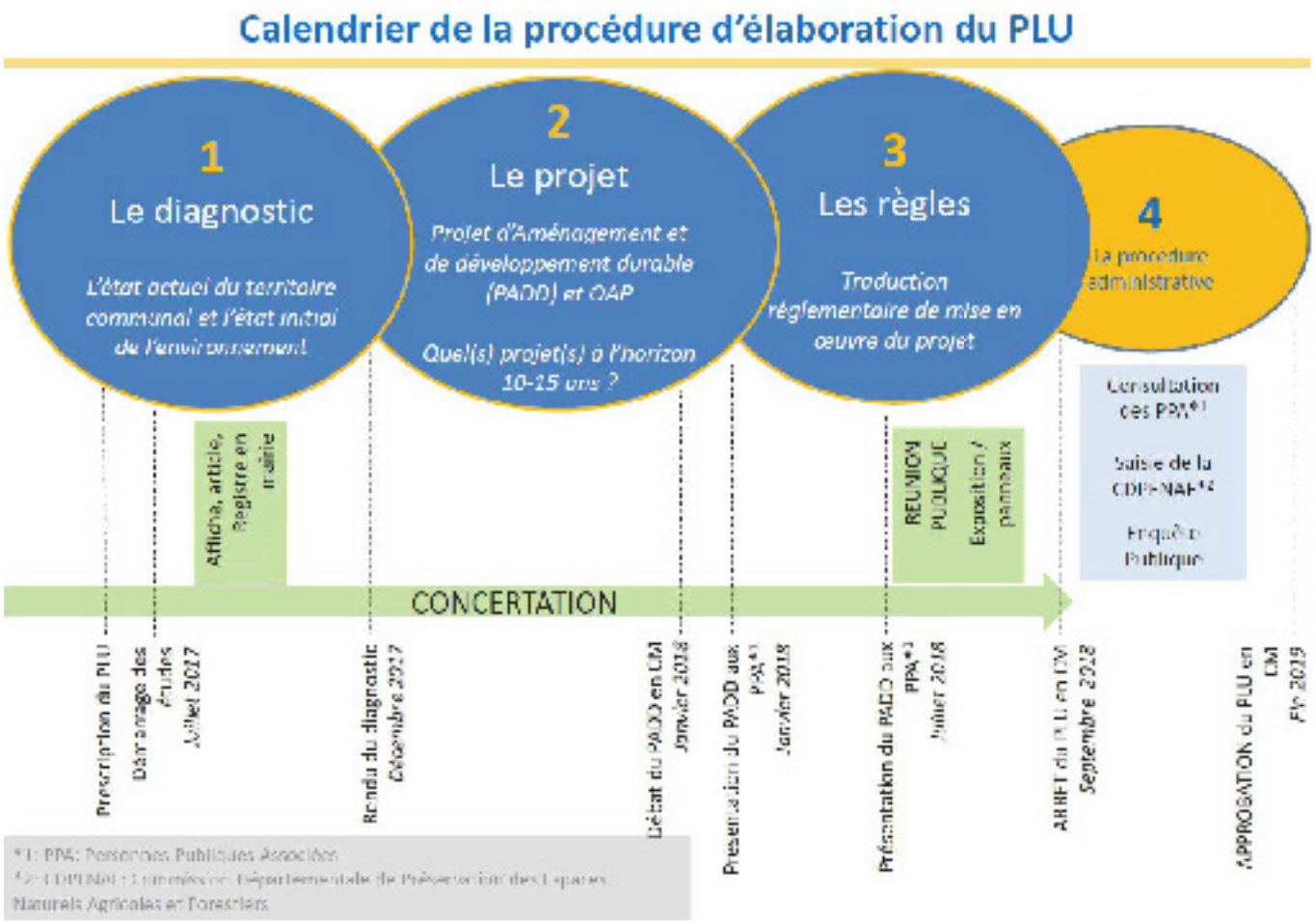

TRAVAUX

Réaménagement de la rue Ramon

Démarrés en 2016, les travaux de réaménagement de la rue Ramon se sont achevés à la fin de l'été 2017. Plusieurs objectifs étaient visés par cette opération afin de mettre en valeur les commerces et les services, tout en offrant un cadre de vie agréable.

La configuration de village-rue de Barèges combinée à la très forte circulation de cet axe routier entraînent un risque accru pour les piétons. Il apparaissait donc important que chacun puisse se déplacer à pied de manière confortable et sécurisée dans le centre du village. Cela s'est traduit par l'instauration d'une zone limitée à 30 km/h dans le cœur du village, en continuité de l'amont et l'aval déjà existant, la réalisation de cheminements piétonniers continus et clairement identifiés depuis les principales zones de stationnement jusqu'aux commerces et bâtiments publics et la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public : Office de Tourisme, Mairie, église, toilettes publiques. Enfin, des totems renseignent sur l'existence et la direction des différents commerces et services publics afin de mieux guider les visiteurs déambulant dans le village.

La situation géographique, à 1 250 m d'altitude, s'est avérée contraignante dans la réalisation du projet. En effet, les conditions climatiques excluent de fait, l'utilisation de certains matériaux, jugés trop fragiles pour pouvoir se maintenir convenablement dans le temps.

Il a également fallu tenir compte de la circulation hivernale et de l'entretien de la voirie. Les trottoirs ont été abaissés à la hauteur de la voirie ; ils ont été délimités par des caniveaux de chaque côté de la chaussée. Pour le mobilier urbain, le choix s'est porté sur des équipements amovibles (Cf. jardinière photo ci-contre) afin de pouvoir dégager complètement la largeur de la rue en hiver.

Enfin, les places et la rue ont été travaillées de façon à recréer des espaces de vie en employant des matériaux nobles qui ont fait leurs preuves en altitude : granite pour la réalisation des escaliers, des caniveaux et des lignages en pieds de façades, dallage en schiste pour la création du parvis de l'église, pierre locale pour la réalisation des murets et des murs de soutènement. La place Urbain Cazaux, a fait l'objet d'un traitement particulier. Sur proposition de l'architecte paysager, la Famille Lons, a généreusement fait don de sa fontaine située sur la terrasse de la résidence de l'Europe. Celle-ci a ainsi fait l'objet d'une remarquable restauration et replace l'eau dans le coeur du village.

Coût total du projet : 841 613 € HT
Taux de subventions : 22%
RAC commune : 655 613 €

La flore locale à l'honneur :

Les plantes sont elles aussi soumises aux rudes intempéries. Le choix a été fait de travailler uniquement avec les plantes locales que l'on retrouve au détour du premier sentier venu. Cette démarche a ainsi le double avantage de mettre en avant la flore des montagnes et de proposer des plantes adaptées aux rigueurs du climat. Moins gourmandes en eau et en entretien, ces plantes vivaces refleurissent d'une année sur l'autre, sans qu'il ne soit nécessaire de les remplacer. Disposées seules ou en groupes, les jardinières créent ainsi de véritables petits jardins.

Le Parc national des Pyrénées, l'Office national des forêts, le conservatoire botanique et le lycée horticole de Tarbes ont été associés à la démarche. Les enfants de l'école se sont également prêtés au jeu et ont participé à la plantation d'une jardinière, le temps d'un après-midi.

En plus d'embellir le village, les jardinières ont aussi un caractère sécuritaire. En réduisant la largeur de la voirie, elles incitent les véhicules à ralentir. Les jardinières ont été disposées de façon à maintenir les arrêts minute tout le long de la rue et permettre un accès facilité des commerces.

Travaux d'exploitation des parcelles forestières par l'ONF

Fin du second trimestre 2017, l'Office national des forêts, gestionnaire de la forêt syndicale, a procédé à l'expertise et la mise en place d'un projet d'exploitation par câble, des mélèzes des parcelles forestières 31 et 32. Ces parcelles présentent de fortes contraintes du fait de la maturité des peuplements, de la topographie et de sa situation surplombant la commune. L'objectif est de prévenir les glissements de terrains et les embâcles.

Cette exploitation par câble a nécessité la mise en place de trois lignes de câble sur une distance de plus de 800 mètres, chacune permettant la remontée des bois sur la piste forestière de Lumière.

Ces derniers, suivant un classement par qualité afin de répondre aux contrats d'approvisionnement de l'ONF et de ses partenaires, ont ensuite rejoint des scieries locales (bois de bardage, lames de terrasses, charpentes…), ont été transformés en bois énergie sous forme de plaquettes, ou ont servi à parfaire à la mise en œuvre d'ouvrage bois (correction torrentielle, paravalanche, protection de plantations…), notamment sur la montagne du Capet. Le chantier sera finalisé courant 2019.

Ces circuits courts de transformation du bois ont permis de valoriser au mieux les produits issus de cette exploitation de mélèzes. Malgré cela, la région Occitanie a dû soutenir l'opération, au travers d'une aide publique et grâce à son soutien à l'exploitation par câble, pour permettre la réalisation d'un bilan positif.

Ce travail aura mobilisé pas moins de 2400 m3 de bois dans des conditions délicates.

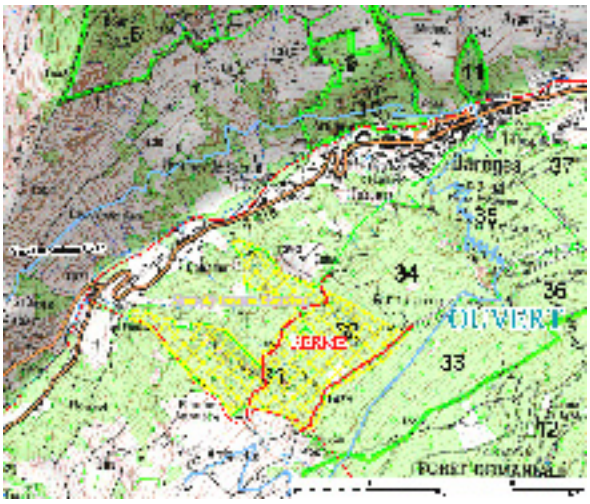

Sécurisation du bas du village

En lien avec le service des routes du Département, la Commune travaille à un projet de sécurisation du bas du village. Un trottoir devrait ainsi être créé, route de Labatsus, depuis le centre de loisirs jusqu'au camping, afin d'offrir un cheminement piétonier continu.

Il est également prévu la construction d'un muret en pierre, route de Labatsus toujours, le long de la départementale. Ce dernier viendra remplacer le talus actuel, mis en place suite à la démolition d'un ancien garage (travaux consécutifs à la crue de 2013).

La rue Ramon constellée

Dans le cadre du réaménagement de la rue principale, la commune a travaillé avec le syndicat départemental d'énergie, afin de proposer des lumières d'animation en soirée. Le patrimoine (porche de l'église, fontaine) a été mis en valeur via un système d'éclairage d'ambiance. De plus, des projections au sol et sur les façades de certains bâtiments font redécouvrir les constellations. Un clin d'oeil à la réserve internationale de ciel étoilé du Pic du Midi, dont les objectifs sont respectés : extinction des lumières d'ambiance une partie de la nuit, lumière non dirigée vers le ciel, matériel moins énergivore.

Activités 4 saisons et ascenseur urbain : développer l'activité économique et touristique du village

Dans le cadre de sa profession de foi, le conseil municipal s'est engagé à porter un projet visant à développer l'activité économique et touristique de Barèges. Ce projet qui s'articule autour d'un déploiement d'activités quatre saisons et d'un ascenseur urbain a été présenté à la population au cours des vœux du Maire en janvier 2017.

Les **activités 4 saisons** développées entre le village et la zone de Tournaboup sont :

- La mise en valeur des chemins de randonnée (communication, balisage, entretien) ;
- La mise avant de la pratique du vélo (création de circuits dédiés, création d'un Bike Park familial) ;
- Mise en place de projets autour de l'agropastoralisme (rénovation des Coueylas, ferme pédagogique) ;
- Création d'un jardin botanique ;
- Création d'un mur d'escalade ;
- Maintien de l'activité nordique (chiens de traineau) et équestre sur le plateau du Lienz.

Le conseil municipal travaille à la mise en place de ces activités selon un échéancier programmé à compter de la saison estivale 2018. Cet échéancier sera communiqué via le site internet de la commune.

La réflexion sur la mise en place de ces activités se fait en partenariat avec la Commission Syndicale de la Vallée du Barège, l'Office National des Forêts, le Conservatoire Botanique national des Pyrénées, le Parc national, le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves et le Département.

Réhabilitation de l'Hospitalet

La commune a fait l'acquisition en octobre 2015 du bâtiment de l'Hospitalet.
Acheté à l'association Entente de Barèges, pour la somme de 90 000 €, plusieurs projets sont actuellement en cours d'étude afin de redonner vie à ce lieu. Le conseil municipal souhaite cependant la création de lits chauds et faire de ce bâtiment un véritable lieu de vie pour le village.

Ascenseur urbain :

A ce jour, les dossiers administratifs sont en cours d'instruction :

- La demande d'autorisation de défrichement nécessaire au dépôt de la Demande d'Autorisation d'Exécution des Travaux (DAET) a été instruite, la Préfète a autorisé le défrichement par arrêté, mi-décembre.

- A la suite d'un entretien avec l'architecte des bâtiments de France (ABF), des modifications architecturales doivent être apportées à la gare aval. A l'issue de ce travail, la DAET sera déposée auprès du service instructeur de la Communauté de communes Pyrénées – Vallées des Gaves. La durée d'instruction de ce type de dossier est de dix mois environ. Délai durant lequel sera menée une enquête publique.

Il est important de préciser que le tracé de la ligne reliant Barèges au Lienz se situe en dehors des zones « espaces boisés classés ».

Concomitamment à la constitution des dossiers administratifs, une assistance à maitrise d'ouvrage constituée d'un cabinet d'avocat (Cabinet Pierre PINTAT) et d'un cabinet financier (Calia Conseils) a été mandatée par la commune fin juin 2017. Son rôle est d'établir la faisabilité financière et contractuelle du projet. Les études sont en cours de réalisation (périmètre à affiner avec la possibilité de création d'un parking couvert).

La commune communiquera sur l'état d'avancement du dossier depuis son site internet :

http://www.mairie-bareges.fr

Onglet « Vie municipale», rubrique « Projets en cours»

Refuge d'Aygues-Cluses

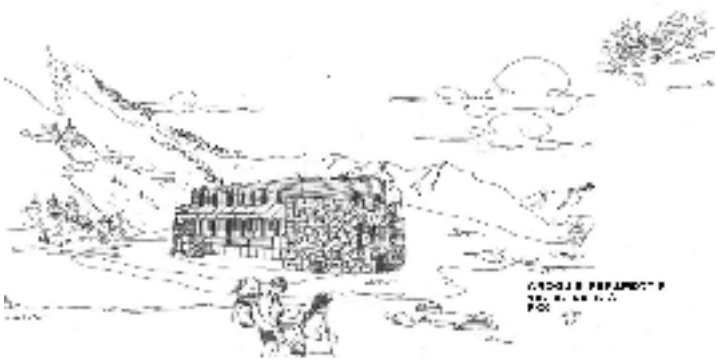

Dans le cadre du projet de développement de la randonnée dans le massif du Néouvielle « Néouvielle, destination nature », la construction d'un refuge de montagne dans le vallon d'Aygues-Cluses, sur la commune de Barèges, est prévue. L'objectif est de développer la randonnée par un tour du massif du Néouvielle fonctionnant été comme hiver, en conciliant tourisme, pastoralisme et protection des espaces naturels.

Le réseau de refuges s'appuiera ainsi sur les cinq refuges existants, et sera complété par le nouveau refuge d'Aygues-Cluses, implanté à 2150 m, à un emplacement où les deux refuges voisins (refuge de la Glère et refuge de Campana) sont trop éloignés pour permettre une étape de découverte d'une seule journée. Le site est déjà bien fréquenté ; il est en effet situé sur l'itinéraire du GR 10 et fait également l'objet de randonnées à la journée depuis le site de Tournaboup. En hiver, il est accessible à ski de randonnée et en raquettes.

D'une capacité de 35 lits, le rez-de-chaussée sera accessible aux personnes handicapées (sanitaires et lit).

En 2013, le projet a fait l'objet d'une demande d'autorisation de création d'unité touristique nouvelle (UTN), qui a été validée par arrêté préfectoral en décembre 2014. La maitrise d'ouvrage est assurée par la communauté de communes Pyrénées - Vallées des Gaves. La demande de permis de construire a été déposée, l'instruction est en cours.

Coût total du projet : 1 589 036 € HT
Taux de subventions : 80 %
RAC CCPVG : 317 807 €

Implanté en site classé, différents choix permettent de favoriser l'intégration paysagère et de minimiser l'impact du refuge sur l'environnement. De volume compact, une partie de la construction sera encastrée dans la pente. Le recours à des matériaux naturels pour la construction (pierre issue du site, bardages en bois, végétalisation de la terrasse) sera prioritaire. Une réflexion importante a été menée pour assurer une maitrise forte des consommations, avec une utilisation quasi exclusive d'énergies renouvelables (solaire, bois énergie), l'approvisionnement par eau de pluie et la minoration des déchets (toilettes sèches à lombricompostage).

Installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques

Le syndicat départemental d'énergie (SDE 65), s'est lancé dans le déploiement d'un service de recharge de véhicules électriques. Ce projet s'inscrit dans le plan énergie-climat du Département, qui favorise une mobilité durable, à travers notamment la mobilité électrique.

Les bornes, positionnées sur des sites stratégiques (parkings, commerces, sites touristiques) et distantes les unes des autres de 15 à 30 km maximum, ont pour objectif de mailler l'ensemble du territoire et d'augmenter le rayon d'action des véhicules.

La commune de Barèges bénéficiera ainsi prochainement de deux sites équipés. Un sur la place du Docteur Fourment et le deuxième à Tournaboup.

Fin 2017, 45 communes étaient équipées de bornes à charges normales ou accélérées, soit une centaine de bornes au total sur le Département.

Tout utilisateur de véhicule électrique ou hybride muni d'un badge fourni par le SDE pourra les utiliser. Plus d'informations sur le site du sde :

www.sde-65.com

Le centre de loisirs et l'espace famille vous accueillent à Barèges

La commune de Barèges dispose d'un centre de loisirs et d'un espace famille proposant de nombreuses activités pour les petits et les plus grands.

L'**espace famille loisirs** est ouvert tous les soirs de 17h00 à 19h30 en saison hivernale et de 13h30 à 19h30 l'été. Sont mis à disposition structures gonflables, jeux vidéos, baby-foot, table de ping-pong, billard, espace bébé, point internet, coin lecture et bar. Le tarif est compris entre 3 et 5 € de l'heure. Les enfants y jouent sous la surveillance de leurs parents.

Le **centre de loisirs** prend en charge les enfants à la journée ou la demi-journée, avec ou sans repas. Différentes amplitudes horaires sont proposées selon les vacances scolaires d'été ou d'hiver et également certains week-end.

Le centre de loisirs propose aux familles une formule "centre de loisirs plus ski", avec laquelle les enfants sont conduits à leurs cours de ski et ramenés.

Les enfants de 2 à 3 ans sont accueillis avec dérogation demandée par la direction du centre auprès du médecin de la protection maternelle et infantile (PMI).

Enfin cet espace inclut également une piscine extérieure ouverte l'été, ainsi qu'une salle de squash disponible toute l'année sur réservation.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Madame Monique Midan, directrice, au : 06 88 88 06 11 ou en vous rendant directement aux adresses suivantes :

www.mairie-bareges.fr, onglet "Vivre à Barèges", rubrique "Enfance / petite enfance" ;

http://www.leolagrange-65.com/les-centres/bareges/

Cet hiver, vivez au rythme des animations de Barèges !

Ces dernières années, la Commune a considérablement étoffé les animations proposées sur le village et le succès va croissant ! Ce sont ainsi 50 000 € qui sont consacrées à la mise en place des nombreuses activités dans le village. Sur les mois de juillet et août, 5000 personnes ont, entre autres, participé aux concours de pétanque, se sont initiées à la pratique du biathlon ou à l'escalade, ont assisté aux concerts, parcouru le village dans le cadre de jeux de piste. Il faut également souligner le succès des mouss party organisées les mardis après-midi.

Cet hiver, un programme tout aussi attrayant vous est proposé par le service animation. Au choix : courses aux énigmes, biathlon, ciné goûter, loteries, spectacles pour les plus jeunes et marchés artisanaux. Il y en aura pour tous les goûts !

N'hésitez pas à venir consulter le programme à l'office de tourisme ou aux adresses suivantes : www.mairie-bareges.fr
https://www.facebook.com/mairiebareges/

Des séances de cinéma vous sont également proposées les lundis, mardis et jeudis à 21h00.

PARTENAIRES

SIVU du Tourmalet

Le domaine skiable du Grand Tourmalet poursuit sa dynamique d'investissements qui devrait lui permettre de renforcer sa position de leadership au niveau des journées skieurs sur le territoire national. Avec 517 852 journées/ski en 2016-2017, le Grand Tourmalet se situe en effet à la 25ème place au niveau national et à la première place dans les Pyrénées (source : classement Montagne Leaders – septembre/octobre 2017).

Priorité donnée au confort des skieurs – 2 millions d'euros investis.

Durant l'été 2017, de nouveaux travaux de terrassements ont été réalisés depuis l'arrivée du nouveau télésiège, en direction du Col du Tourmalet, avec la fin de l'aménagement de la piste bleue des Sapins permettant la jonction entre les deux secteurs, et l'accès aux remontées du Pourteilh, de l'Espade et du Béarnais, pour un montant total de 1 million d'euros. L'enneigement de cette nouvelle piste bleue avec l'installation de 29 enneigeurs supplémentaires, correspond à un investissement total de 1 million d'euros.

Les travaux d'aménagement de la piste Piquette ont également été terminés sur le plateau du Lienz.

Les débutants et la famille au cœur des projets à venir.

Les aménagements futurs du domaine skiable concerneront essentiellement les espaces débutants ainsi que l'optimisation des pistes « familiales ».

Ces travaux, dont les études sont aujourd'hui très avancées, sont en attente de financement et devraient voir le jour prochainement.

Pierre Meyer

Optimisation du réseau de neige de culture

Le premier réseau de neige de culture installé sur le domaine du Tourmalet date de 2001. L'évolution de la technologie et les besoins en neige de culture ont conduit à une optimisation du réseau existant, débutée en 2016. A cette occasion, une première phase de travaux a conduit au remplacement d'enneigeurs, pour un total de 300 000 euros.

La station entre aujourd'hui dans la deuxième phase de ce chantier avec une optimisation de la puissance de charge et une augmentation de la puissance des pompes installées. L'investissement pour cette saison 2017/2018 avoisine les 500 000 euros.

Thermes de Barèges et espace Cieléo

En 2017, la saison thermale s'est déroulée du 1er mai au 28 octobre. Le nombre de curistes est légèrement en baisse, passant de 2554 en 2016 à 2505 cette année. En revanche, l'espace thermoludique enregistre une forte hausse de fréquentation avec 3308 entrées en 2017 contre 2590 en 2016. Parallèlement aux cures, des activités complémentaires sont proposées, à dominante paramédicale (pilâtes, sophrologie, cryothérapie) ou de bien-être (aquabike, relaxation, yoga du rire). La prochaine saison thermale se déroulera du 30 avril au 27 octobre 2018.

Cet hiver, le centre Cieléo est ouvert 7 jours sur 7 jusqu'au 2 avril. Venez retrouver l'espace spa (bassin, hammam, sauna et jacuzzi) et découvrez les soins de remise en forme à l'eau thermale de Barèges ou les modelages du monde.

Toutes les informations au 05 62 92 68 02 ou depuis le site internet : http://www.cieleo-bareges.com

Cieleo - Barèges

BREVES

Le 15 octobre dernier, à l'occasion de l'assemblée générale, **le ski-club "L'Avalanche"** a organisé une matinée de nettoyage du bas de la piste de l'Ayré, à laquelle se sont joints quelques acteurs professionnels du village. Armés de tronçonneuses, de cisailles, de gants et de grands sacs, petits et grands ont eu à coeur de déblayer 2 grandes portions de la piste rendant plus accessible le retour à skis jusqu'au village cet hiver. La matinée s'est prolongée par un repas collaboratif devant chez Louisette.

L'assemblée générale qui a suivi a confirmé le développement croissant du club avec, cette année encore, une augmentation des effectifs. S'inscrivant dans le prolongement du travail réalisé par l'Ecole de Ski International (ESI), un groupe supplémentaire voit le jour pour intégrer les petits à partir de 6 ans et assurer la relève.

Le club comptera ainsi cette saison 43 compétiteurs nés entre 2001 et 2011, se répartissant en 4 groupes encadrés par des moniteurs titulaires du diplôme d'état (DE) et habitant dans la vallée, auxquels il faut ajouter les 12 mordus de grands espaces du groupe Freeride.

Les enfants du club vous donnent rendez-vous sur les pistes ou au village autour d'un vin chaud ou pour déguster une crêpe les jours de marché des vacances scolaires, tous les jeudis.

Le tissu économique du village s'étoffe. **Deux nouveaux commerces** ont ouvert en fin d'année dernière. Le bureau de tabac repris par Karl et Sandrine (qui ont également rénové entièrement la superette Vival) et Le Bistrot, bar restaurant, anciennement "Pub l'Oncet", qui vous propose une cuisine bistronomique. Nous leur souhaitons une belle réussite !

Le **Comité des fêtes** a été repris par les jeunes du village fin 2016. En partenariat avec le service animation de la commune, ils participent et tiennent la buvette, à l'occasion des bals organisés tous les mercredis des vacances scolaires ou lors des grandes manisfestations du village : Saint Sylvestre, feu de la Saint Jean, Zik'n'grill. Bonne humeur garantie !

L'**association Barèges Labatsus** regroupe des socio-professionnels investis sur la Commune et la vallée de Labatsus. La Mairie travaille avec eux en étroite collaboration, pour améliorer l'accueil et l'information à destination des visiteurs du territoire.

Contact : collectifbaregeslabatsus@gmail.com

Randonnées pittoresques en Pays Toy est un projet, initié par la Commission Syndicale de la Vallée du Barège (CSVB) en 2012. Il a été réalisé par l'Agence TIKOPIA et le Bureau d'études de l'ONF.

La volonté de la CSVB était de disposer d'un projet de valorisation « identitaire » du Pays Toy, focalisé sur un réseau de sentiers existants. Il s'adresse à un public familial et pour les curistes.

Ce travail a été mené en concertation avec les acteurs du territoire, collectivités, tissu associatif, professionnels du tourisme et gestionnaires. Un topoguide original va également être créé, il sera disponible dans les offices de tourisme. Il apportera de nombreuses informations sur le patrimoine, l'histoire, les légendes du Pays Toy et invitera les randonneurs à une découverte active par le biais de questions, d'énigmes, d'épreuves de dessin ou de concours photos.

Au final, le réseau retenu s'appuie sur 8 boucles (pour un total de 52 km). Le tour de pays qui relie tous les villages du Pays Toy (soit 88 km) est déjà opérationnel et balisé. Le sentier de Barèges sera quant à lui équipé avant l'été, avec la sortie du topoguide.

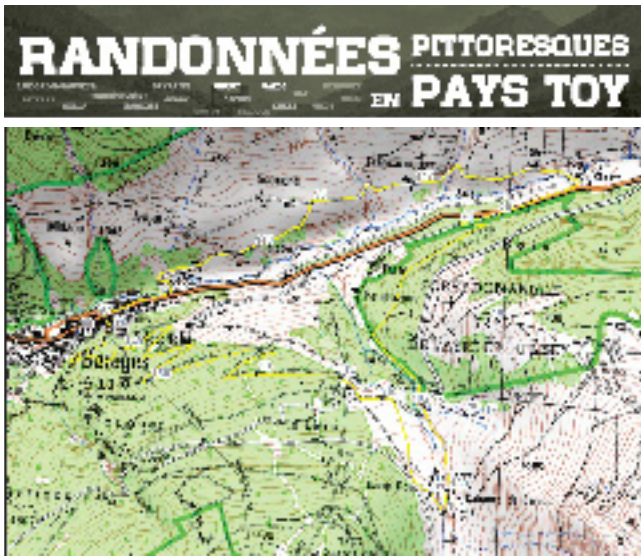

Edité par la Mairie de Barèges - Place Urbain Cazaux - 65120 BAREGES. Tél : 05 62 92 68 01 / Impression : PHD - 65100 Lourdes
Crédits photos : mairie de Barèges, ONF, Quartiers Lumières, Thermes de Barèges, Pierre Meyer